
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

Dossier 3211-01-55

Janvier 2003

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

2000-10-10	Réception de l'avis de projet
2001-01-18	Transmission de la directive du ministre à l'initiateur de projet
2002-03-05	Réception de l'étude d'impact préliminaire
2002-03-22	Début de la consultation sur la recevabilité de l'étude d'impact
2002-07-29	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2002-09-16	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires demandés par le MENV
2002-09-16	Consultation sur les réponses à la première série de questions et commentaires
2002-10-18	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2002-10-31	Transmission d'un document complémentaire sur la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2002-11-28	Réception de la copie électronique des réponses à la deuxième série de questions et commentaires demandés par le MENV

- 2002-12-16 Consultation sur les réponses à la deuxième série de questions et commentaires
- 2002-12-16 Demande de complément sur la question 1 de la deuxième série de questions et commentaires
- 2003-01-22 Réception d'une lettre d'engagement d'Hydro-Québec concernant les réponses à la demande de complément sur la question 1 de la deuxième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Suite aux pluies diluviennes de juillet 1996 et aux différentes études visant à définir une solution pour prévenir pareille catastrophe, le gouvernement a adopté, le 7 juin 2000, le décret numéro 704-2000 qui mandate Hydro-Québec pour procéder aux études technico-économiques et environnementales et réaliser l'avant-projet d'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami. La décision gouvernementale fixe le niveau maximum du lac Kénogami à 166,67 m (niveau en situation de crue de sécurité) et le niveau estival à 163,9 m plus ou moins 10 cm. Elle établit également que le seuil majeur d'inondation des rivières aux Sables et Chicoutimi doit être respecté dans l'éventualité d'une crue comparable à celle survenue les 19 et 20 juillet 1996. Le décret limite le coût de réalisation maximal du projet au montant de 170,2 M \$ en dollars de 1999. Ce montant inclut le coût maximal des études et travaux de l'avant-projet qui est fixé à 26 M \$.

Afin de rencontrer ces exigences, Hydro-Québec a élaboré le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami qui prévoit la création du réservoir Pikauba, la consolidation et la modernisation des ouvrages existants sur le pourtour du lac Kénogami ainsi que l'aménagement d'un seuil sur la rivière aux Sables.

Les neuf digues qui contiennent les eaux du lac Kénogami seront améliorées pour les rendre conformes aux exigences de la Loi sur la sécurité des barrages. Les ouvrages seront consolidés pour supporter de façon sécuritaire le niveau 166,67 m qui correspond au niveau maximal du lac en crue maximale probable (CMP) auquel on ajoute une revanche de 0,5 m à 2 m. De plus, des modifications seront apportées au drainage de deux ouvrages et quatre digues de protection seront construites aux points bas du réservoir. Un nouveau plan de gestion est prévu afin d'assurer le niveau estival à 163,86 m alors qu'à partir de décembre, le lac est vidangé jusqu'au niveau 154,56 m afin d'assurer un débit minimum de 42 m³/s dans les rivières Chicoutimi et aux Sables.

Le réservoir prévu sur la rivière Pikauba est situé au km 30,2. La superficie du réservoir est de 15,6 km² au niveau maximal normal 417,70 m. Le niveau maximal critique est de 425,5 m et la cote minimale de 400,5 m. Le marnage intra-annuel est donc de 17,2 m. Un débit réservé écologique sera assuré dans la rivière Pikauba en aval du barrage enfin de préserver l'habitat de l'omble de fontaine. Le projet prévoit également la mise en place d'un réseau de chemins forestiers reliant le site des travaux aux routes 169 et 175 pour permettre le transport des travailleurs et des équipements.

Le seuil aménagé dans la rivière aux Sables vise à augmenter le seuil majeur d'inondation de 170 m³/s à 650 m³/s. La création de ce seuil consiste à excaver environ 136 000 m³ de roc et de mort-terrain sur une longueur d'environ 600 m et une largeur de 80 m.

Rappelons que l'initiateur de projet est ici le ministère des Ressources naturelles alors qu'Hydro-Québec est chargée d'effectuer les études technoéconomiques et environnementales ainsi que tous les documents nécessaires dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- la Direction du patrimoine écologique ;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement ;
- la Direction des politiques du secteur municipal ;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec ;
- le ministère de la Sécurité publique ;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- la Société de la faune et des parcs du Québec ;
- la Société de la faune et des parcs du Québec, région Saguenay ;
- Tourisme Québec ;
- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- le ministère des Ressources naturelles, secteur forêts ;
- le Secrétariat aux affaires autochtones ;
- la Société des établissements de plein air du Québec ;
- le ministère des Régions.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1, Vue d'ensemble*, janvier 2002, pagination multiple ;
- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 2, Aménagement du réservoir Pikauba*, janvier 2002, pagination multiple ;

- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 3, Sécurisation du pourtour du lac Kénogami*, janvier 2002, pagination multiple ;
- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 4, Aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables*, janvier 2002, pagination multiple ;
- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses au ministère de l'Environnement du Québec, Première série*, août 2002, pagination multiple ;
- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Évaluation des effets cumulatifs*, septembre 2002, 78 p. ;
- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses au ministère de l'Environnement du Québec, Deuxième série*, novembre 2002, pagination multiple ;
- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, Errata aux volumes 1, 2, 3 et 4*, novembre 2002 ;
- HYDRO-QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami – Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, novembre 2002, 31 p. ;
- Lettre de M. Alain Chamberland, d'Hydro-Québec, à M. Gilles Brunet, du ministère de l'Environnement du Québec, datée du 22 janvier 2003 et concernant l'engagement à déposer, le 27 janvier 2003, les réponses aux demandes formulées par le ministère de l'Environnement le 16 décembre 2002, 1 p.

Le 16 décembre 2002, le ministère de l'Environnement a adressé une demande de complément d'analyse à Hydro-Québec afin de préciser l'impact de l'abaissement de la cote de gestion du réservoir Pikauba sur la gestion du niveau du lac Kénogami et la gestion des crues. Dans une lettre datée du 22 janvier 2003, Hydro-Québec s'est engagée à fournir ces précisions pour le 27 janvier 2003.

L'analyse qui a été faite du dossier en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, comprenant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 18 janvier 2001.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Mireille Paul
Chargée de projet

Jean-Philippe Détolle
Analyste

Yves Rochon
Analyste

Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique